



L'ECHO DES LANCIERS

LE MOT DU MAIRE

Le mandat de l'équipe municipale va bientôt s'achever et, pour reprendre une expression peu usitée aujourd'hui, je dirais que nous nous sommes efforcés de **gérer la commune** en « bon père de famille ». Il est vrai que nos prédécesseurs ont toujours été rigoureux et vigilants en matière de dépenses et d'emprunts mais ce mandat aura été particulier dans la mesure où nous pouvions difficilement prévoir le montant des **dotations d'État** qui nous serait alloué et que ce chiffre nous a été communiqué extrêmement tardivement. L'élaboration des budgets n'était donc pas simple et bien des maires ont fait part de leur mécontentement à ce sujet.

Parallèlement, un certain nombre de **dépenses** s'imposent à la commune et viennent restreindre d'autres investissements. C'est le cas des terrains du lotissement du chemin des Breures, que nous devons racheter un à un, chaque année, ou bien également de la voirie. En effet, si les épisodes répétés de sécheresse estivale et de pluviosité, parfois excessive, entraînent des dégâts sur les habitations et autres bâtiments, il en va de même pour les chemins de campagne. Leur entretien a coûté pas moins de 30 000 € à la commune en 2019, et tous n'ont pas bénéficié de réparations...

Si vous avez fréquenté le secrétariat de la mairie/agence postale dernièrement, ou bien l'école maternelle, vous avez pu remarquer de **nouveaux visages**. À la mairie, Aurélie Thourin nous a quitté début décembre pour rejoindre la mairie de Souvigny. Elle a été remplacée par

Laureen Bogacz. À l'école maternelle, c'est Laetitia Duprat qui a succédé à Audrey Larroque, assistée un jour par semaine, par Gwenaëlle Boland. Toutes trois semblent s'être parfaitement adaptées à leur nouveau poste et nous sommes très heureux de les accueillir.

Début décembre, notre commune a fait l'objet d'un reportage dans le journal « La Montagne ». Les journalistes sont allés à la rencontre des habitants et surtout des **commerçants** qui ont pu exprimer toutes leurs difficultés à exister en milieu rural. Je pense qu'on ne se représente généralement pas l'investissement en temps de travail et de présence que cela exige et l'épuisement qui peut en résulter. Et pourtant, c'est une telle chance d'avoir tous ces services, localement. Espérons que la boulangerie et l'épicerie multiservices trouveront des repreneurs motivés et que, avec notre soutien, ces commerces se maintiendront le plus longtemps possible.

Mon dernier mot sera pour les **associations**. Je tiens à remercier leurs responsables et tous les bénévoles qui, au fil des saisons, nous proposent de belles rencontres et s'attachent à faire vivre la commune, avec énergie et sans compter leur temps.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et vous donne rendez-vous, dimanche 5 janvier 2020, pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Très bonne année à toutes et à tous.

Gérard Vernis

À NOTER SUR VOS AGENDAS

- Dimanche 5 janvier à 11h00 : Cérémonie des vœux du Maire.
- Vendredi 17 janvier : Assemblée générale du Comité des fêtes.
- Samedi 8 février : Concours de belote suivi d'une soirée tripes organisés par le Comité des fêtes.
- Dimanche 23 février : Théâtre avec les Théâtres de la Burge, organisé par l'Amicale laïque.
- Samedi 14 mars : Soirée choucroute organisée par le Comité des fêtes.
- Dimanche 15 (et 22) mars : Élections municipales.
- Jeudi 19 mars : Cessez le feu en Algérie, cérémonie au monument aux morts.
- Dimanche 5 avril : 9^e brocante de l'Amicale laïque.
- Lundi de Pâques 13 avril : Chasse aux œufs pour les enfants, organisée par le Comité des fêtes.
- Vendredi 8 mai : Fin de la seconde guerre mondiale, cérémonie au monument aux morts.
- Dimanche 7 juin : 3^e randonnée de printemps, organisée par l'Amicale laïque.
- Samedi 13 juin : Concours de belote organisé par le Club des Lanciers.

ETAT CIVIL

Mariages :

- 20 juillet 2019 : Mélanie TRECHOT et Simon MERRIEN, domiciliés « La croix Tricot ».
- 14 décembre 2019 : Lionelle ROBLES et Luc GALIBERT, domiciliés 6, rue des Lanciers.

Meilleurs vœux de bonheur.

Décès :

- 24 octobre 2019 : Olivier PONS, domicilié « Les Daneriaux ».
- 26 octobre 2019 : Nicolaas VAN DEN AAKER, domicilié 2, « Le grand bois ».

Nos plus sincères condoléances aux familles.

COURRIEL DE LA MAIRIE

Veillez noter l'adresse électronique de la mairie : mairie-franchesse@wanadoo.fr

NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE

Depuis le 9 décembre 2019, Laureen Bogacz remplace Aurélie Thourin au secrétariat de mairie et à l'agence postale.

RPI FRANCHESSE/SAINT PLAISIR

21 enfants, de la petite à la grande section, sont pris en charge cette année par Mme Laétitia Duprat, nouvelle enseignante et directrice de l'école maternelle. Le mardi, elle est remplacée par Mme Gwenaëlle Boland. Les deux écoles du RPI fonctionnent en quatre jours cette année. Les effectifs sont à la hausse car ce sont 62 élèves qui fréquentent le RPI durant cette année scolaire 2019/2020.

Nouvelle équipe pour diriger l'Association des écoles de Franchesse/Saint-Plaisir (AEFS)

Présidente : Anne Laure PELLET

Trésorière : Céline GUERIN - Trésorière adjointe : Claire THIERRIOT

Secrétaire : Sandrine DEMICHELE.

CIRCULATION DANS LE ROUETTON

Une barrière interdisant l'accès au Rouetton a été posée côté Place Brizon. L'accès par la rue des Lanciers est réservé aux riverains. Cette décision fait suite à des détériorations de bâtiments occasionnées par le passage de poids lourds dans cette petite rue non adaptée à ces gabarits.

SECHERESSE

En vue d'engager une procédure de **demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**, liée au phénomène de sécheresse observé cette année 2019, toutes les personnes ayant constaté des dégâts récents sur leur **habitation** sont invitées à se faire connaître en mairie, dans les meilleurs délais.

REPAS DU CCAS

Le repas offert par le Centre communal d'action sociale, préparé par les commerçants locaux, servi par les membres du CCAS et animé par Alain Mazerolles a eu lieu cette année le 12 octobre. Il a réuni une cinquantaine de convives.

UN NOUVEL ARTISAN SUR LA COMMUNE

Yves Govignon, micro entreprise Yvelec, 13, route de Limoise à Franchesse, réalise des installations et dépannages électriques.

Tél : 06 65 23 11 14 - yvesgovignon@gmail.com

MARCHONS DANS NOS CAMPAGNES

Le Comité régional des offices municipaux du sport (CROMS) Auvergne Rhône-Alpes organise une action gratuite destinée aux personnes de plus de 60 ans vivant à la campagne. En accord avec la municipalité de Saint-Plaisir, le CROMS propose une marche par semaine, les mardis de 10h00 à 11h00, de septembre à juin hors vacances scolaires, encadrée par un animateur diplômé. Pour les personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion, l'animateur peut aller les chercher à leur domicile. Inscriptions et renseignements auprès de la mairie de Saint-Plaisir au 04 70 67 02 17.

ACTIVITES PASSIONS MOBILES

Deux activités nouvelles sont proposées par le Centre social Adéquat :

- **Dance Country**, animée par Sylvie Petit, le jeudi de 19h30 à 21h00 à la salle polyvalente de Bourbon l'Archambault ;

- **Qi Gong** : art du mouvement lié au son, aux couleurs, à découvrir avec Clémence et Céline, le mardi de 10h00 à 11h00, dans les locaux du centre social Adéquat, place de l'église à Bourbon l'Archambault.

Animées par des bénévoles, elles sont **gratuites** pour les adhérents du centre social.

Renseignements : Centre social Adéquat, place de l'église à Bourbon l'Archambault - Tel : 04 70 67 12 63

- Courriel : marie.adequat@gmail.com.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les 15 et 22 mars 2020, sont organisées les élections municipales mais aussi les élections communautaires pour désigner les membres des organes délibérants des intercommunalités.

Conseillers municipaux

Les conseillers municipaux sont élus, pour un mandat de six ans, au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales. Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le Conseil municipal. Le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours.

Les **candidats** peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le panachage). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une **déclaration de candidature** est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au premier tour les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et avoir recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits (329 inscrits à Franchesse).

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Pour le premier tour, les déclarations de candidature sont déposées en février 2020.

En cas de second tour, les déclarations de candidature sont déposées à partir du lundi 16 mars 2020 et jusqu'au mardi 17 mars 2020 à 18 heures.

Un **guide** des élections municipales 2020 est téléchargeable sur le site : www.interieur.gouv.fr/Elections, onglet Elections municipales 2020

Conseillers communautaires

Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers communautaires, auparavant désignés par les conseils municipaux, sont élus au suffrage universel. Le mode de scrutin dépend de la taille des communes représentées.

Les conseillers communautaires représentent les communes au sein des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Une fois élus ils constituent le conseil communautaire. Le conseil désigne ensuite le président et le ou les vice-présidents.

Les **modes de scrutin** des conseillers communautaires diffèrent selon la taille des communes dont ils sont issus.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux) et dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune au sein du conseil communautaire (un siège pour Franchesse).

NORD BOCAGE

Nord Bocage est une association intermédiaire de proximité au service des demandeurs d'emploi et des particuliers, des entreprises, des artisans, des collectivités, des associations sur les secteurs de Bourbon l'Archambault, Cérilly, Lurcy-Lévis et Sancoins.

□ **Particuliers**, vous avez besoin d'aide dans votre vie quotidienne (ménage, jardinage, petit bricolage...), contactez Nord Bocage au 04 70 67 85 59.

L'association met rapidement à votre disposition la personne correspondant à votre attente.

L'association Nord Bocage est l'employeur : elle signe un contrat de travail avec le salarié et un contrat de mise à disposition avec l'utilisateur. Elle réalise donc toutes les démarches administratives (déclarations sociales, contrat, fiche de paie, visite médicale, facture...).

A noter : Les particuliers imposables bénéficient d'une réduction d'impôt de 50 % sur les factures acquittées durant l'année. Ex : facture 1000 €, réduction 500 € ou crédit d'impôt (500 €) restitué par le fisc pour les ménages non imposables.

□ **Entreprises, artisans, collectivités, associations**, nous pouvons vous aider à gérer vos besoins ponctuels de personnel sur des postes peu ou pas qualifiés (manutentionnaire, manœuvre, aide maçon, serveuse, agent d'entretien...) ; sur simple appel téléphonique ou visite de votre part, nous formaliserons les conditions de mise à disposition.

□ Vous êtes **demandeur d'emploi**, nous pouvons vous proposer :

- des missions temporaires de travail correspondant à vos compétences professionnelles,
- un suivi personnalisé pour vous accompagner socialement (orientation vers les organismes compétents afin de résoudre vos difficultés : de santé, financière, mobilité...) et professionnellement (aide à la recherche d'emploi : rédaction de CV, lettre de motivation...).

Pour ceux qui ne disposent pas d'internet, un panneau d'affichage est à votre disposition avec les offres d'emploi au siège de l'Association.

Nord Bocage est en partenariat avec Pôle emploi, Missions locales, ETTI, Adef+, Unités territoriales d'action sociale et les assistantes sociales des secteurs, maison départementale des personnes handicapées...

Au 30 septembre 2019, nous avons mis à disposition 151 demandeurs d'emploi.

□ Permanences

Accueil au siège du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou lors de nos permanences (sur rendez-vous à la mairie de Bourbon l'Archambault, le lundi de 8h45 à 10h45).

Nord Bocage - 1 bd Gambetta, 03320 Lurcy-Lévis

Tél : 04 70 67 85 59/ Courriel : air.nordbocage@orange.fr

DECHETS MENAGERS : CONSIGNES DE TRI ET NOUVEAU MODE DE PAIEMENT

Suite à l'extension des consignes de tri, la collecte a lieu toutes les semaines, une fois les **ordures ménagères** et l'autre le bac jaune (100 % des **emballages et papiers**).

Des bacs à couvercles jaunes de 180 litres ont été distribués dans les foyers au porte à porte et des bacs à couvercles jaunes de 770 litres ont été placés à côté des bacs gris sur les points de regroupement déjà existants sur le territoire. Une information très claire de ce qu'il faut mettre ou pas dans le bac jaune est collée sur le couvercle (Les **grands cartons** doivent toujours être apportés en déchetterie).

Concernant le **verre**, pas de changement, il est à déposer dans les colonnes en place sur les points propres de votre commune. Les autres colonnes papiers et bouteilles en plastiques ont été retirées.

Des mémo-tris ont été distribués aux réunions d'informations qui ont eu lieu dans les communes, un a été déposé avec la distribution des bacs dans les foyers, vous en avez également reçu un par la poste, un article est paru dans Reflet d'Allier.

Malgré cette communication, de **nombreuses erreurs** de tri sont commises : on a trouvé des mouchoirs et essuie-tout, des photos, des briquets, des bidons d'huile à moteur, des vêtements, des couettes, des enjoliveurs de voiture, des tuyaux, des bâches, des végétaux, des ordures ménagères, énormément de verre et beaucoup de sacs noirs fermés (même si dans le sac noir il y a du tri, celui-ci est refusé car tout doit être mis en vrac et non en sac).

L'objectif des nouvelles consignes est de **collecter un maximum d'emballages et papiers** en simplifiant le geste de tri pour l'utilisateur puisque tout est déposé dans le même bac en vrac sans être lavé, le nouveau centre de tri se chargeant de tout trier avec des résultats très performants.

L'objectif est aussi de **baisser les tonnages d'ordures ménagères**, car l'enfouissement coûte de plus en plus cher. Plus de tri sélectif signifie plus de soutien financier des éco-organismes pour le Sictom.

Changement au 1^{er} janvier 2020.

Actuellement le Sictom perçoit une **redevance** ordures ménagères (REOM) deux fois par an, en mai et novembre. Celle-ci était établie sur le nombre de ramassages et de personnes dans le foyer.

En 2020, passage à la **taxe** d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est à payer par le propriétaire ou l'usufruitier d'une propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties et plus précisément sur la valeur locative.

Une redevance spéciale restera pour les grandes entreprises et collectivités.

Au verso de votre dernière REOM 2^e semestre 2019, vous trouverez les **informations plus complètes** de la TEOM.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

Nouveau site Internet, nouvelle communication

En 2019, la Communauté de communes a pris un nouveau cap avec la création de son nouveau logo et la mise en ligne du nouveau site (www.cc-bocage-bourbonnais.com/).



Quelles sont les nouveautés du site ?

Que vous soyez habitant, nouvel arrivant, association ou professionnel, le site Internet de la Communauté de communes veut **répondre aux besoins de chacun**. L'ensemble des services et informations communautaires y sont regroupés pour concorder à tous vos besoins : garde d'enfants, aide aux démarches administratives, services aux associations, santé, aide à l'installation des professionnels...

Un espace dédié à la **promotion et la communication des associations et des entreprises** du territoire est proposé sous forme d'annuaire. Ce service est entièrement gratuit mais il nécessite que vous vous inscriviez.

L'équipe des élus et des agents communautaires vous invite à faire **partager vos remarques et idées** qui pourraient améliorer ce nouvel outil numérique qui, nous l'espérons, comblera vos besoins et vos attentes.

Le contrat local de santé est signé !

En devenant le premier territoire de l'Allier à mettre en place un contrat local de santé (CLS), la Communauté de communes du bocage bourbonnais affirme ses engagements en matière de politique de santé au sein de son territoire (contrat 2019-2022 signé ce 20 septembre 2019).

Le CLS du bocage bourbonnais résulte :

- de la volonté des élus et des professionnels de santé de formaliser la construction d'un territoire en santé ;
- d'un travail commun entre les différents acteurs du territoire.

Avec pas moins de dix signataires, notamment l'Agence régionale de santé, ce contrat met en exergue (et doit permettre de consolider) les partenariats et dynamiques locales ayant permis de coconstruire les actions visant à améliorer la santé au sein du territoire. Il compte actuellement quatre fiches-actions que vous pouvez consulter sur notre site rubrique « Je veux découvrir... ».

Les évolutions du projet « territoire zéro chômeur longue durée »

Le 18 septembre 2019 a eu lieu la « Journée d'échanges sur la coopération en faveur de l'emploi et du soutien au développement économique : le futur **Comité local pour l'emploi** ». 67 personnes se sont réunies à la salle polyvalente de Bourbon l'Archambault pour réfléchir au fonctionnement du Comité local pour l'emploi (CLE). Ce Comité réunit des acteurs économiques, associatifs, institutionnels ainsi que des élus et des habitants. Toutes ses actions doivent contribuer à lutter contre le chômage de longue durée et à mettre en place les moyens nécessaires pour proposer un emploi à toute personne volontaire.

Initialement conçu pour piloter l'activité d'une **entreprise à but d'emploi** (EBE) dans le cadre du projet **territoire zéro chômeur de longue durée** (TZCLD), ses prérogatives ont été élargies pour qu'il devienne un organe à part entière du développement économique local. Parmi ses objectifs, il y a celui de mettre en relation l'ensemble des acteurs économiques du territoire afin de recenser leurs besoins (en personnel, services, approvisionnement, développement...), d'établir des synergies susceptibles de soutenir leurs activités, voire d'en créer de nouvelles.

La **participation** de divers acteurs économiques locaux (la Capeb, les centres hospitaliers, Integra Microfrance, Moria SA, Sicaba, Les Thermes, SNBA, Innov'eclair, Achetez à la ferme, La Libricyclette, Vitavrac, Le Mazier, l'Esat), de partenaires institutionnels (Pôle Emploi, Cap Emploi, la Mission locale), des quatre centres sociaux (Adéquat, 123 Bocage, l'Escale et le Centre social de Lurcy-Levis), d'associations (Secours catholique, Epicerie solidaire, Champ des possibles), d'élus, d'habitants dont des personnes privées d'emploi, a permis des échanges très riches et constructifs.

Le partage de l'expérience des entreprises et leur retour sur la **journée de découverte des métiers** qui a eu lieu le 22 juin et qui a permis à 94 habitants du territoire de déposer leur CV pour un dépôt total de 178 CV, a alimenté les discussions de l'après-midi. Deux points essentiels ont retenu l'attention des participants. Le premier concerne les critères de sélection des candidats, notamment la prise en compte de compétences développées par les personnes au-delà de leurs formations et expériences professionnelles. Le deuxième est celui du besoin de faire connaître à la population les entreprises du territoire et, donc, l'intérêt de renouveler ces journées en les ouvrant à d'autres acteurs économiques.

Cette journée marquait le démarrage de ce Comité, le nombre de personnes qui ont répondu présent et la qualité des échanges ont démontré que ce sujet mobilise les acteurs du bocage bourbonnais et qu'il existe une volonté sincère de s'en saisir. Elle a permis d'identifier les sujets clés et activités autour desquels ces divers acteurs pourront travailler ensemble :

- la rencontre de l'offre et de la demande d'emploi : la mise en place d'une commission, l'organisation de divers événements (journées portes ouvertes, des *speed-dating*), la création d'un outil de recensement des compétences et des besoins ;
- l'identification d'activités susceptibles de créer de l'emploi : la création d'un observatoire territorial ;
- les conditions pour un retour à l'emploi : mobilité, personnes à charge, reprise de confiance en soi, intégration dans le territoire.

Les travaux du CLE doivent se poursuivre. Un **questionnaire à destination des acteurs économiques** a été distribué et doit permettre d'avancer dans la concrétisation de ses actions.

ASSOCIATION AIDE A DOMICILE NORD ALLIER

L'association est en constante progression depuis plusieurs années, ce service fonctionne 7 jours sur 7, il a pour mission de favoriser le **maintien à domicile des personnes âgées et handicapées** par un accompagnement dans tous les moments de la vie quotidienne (aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage, aux repas, aux courses, à la promenade, lecture, jeux...) mais aussi par l'entretien du logement (ménage, entretien du linge...) et un accompagnement aux tâches administratives.

L'association peut également intervenir suite à une **hospitalisation** ou un **accident de la vie** par le biais des mutuelles et pour toutes demandes personnelles.

Afin de suivre la politique sociale actuelle, l'association intervient aussi auprès des **aidants familiaux** afin de leur accorder un peu de répit.

Les membres de l'association rendent visite aux bénéficiaires pour leur offrir des chocolats de Noël.

Bureau ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 17h00. 5, rue Pierre Péronneau - 03320 Pouzy-Mesangy. Tél : 04 70 66 33 84.

BOURBON'NET : LE BUS NUMERIQUE

Treize millions de personnes sont exclues du numérique en France. Cette situation met en difficulté de nombreuses personnes dans leur vie quotidienne. Chef de file des solidarités sociales et territoriales, le Conseil départemental de l'Allier entend relever le défi majeur de l'inclusion numérique aux côtés des autres acteurs bourbonnais (collectivités, administrations, associations). La collectivité a ainsi adopté un **plan numérique** en octobre, assorti de nombreuses actions concrètes.

LA BOURBON'NET Bus itinérant du Conseil départemental sur la route du numérique

Parmi celles-ci figure la mise en circulation d'un **bus numérique** : la Bourbon'Net. Ce véhicule équipé d'un accès gratuit à Internet, sillonne les routes départementales depuis le 28 octobre, pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives en ligne (santé, famille, inscription en maison de retraite, paiement des impôts, billets de train...) et les aider dans l'utilisation des outils du numérique (accès gratuit à des tablettes connectées, découverte d'une imprimante 3D...). À l'intérieur du bus, deux agents accueillent le public dans un cadre chaleureux et convivial. Le bus a vocation à circuler auprès des communes non pourvues

d'une offre de médiation numérique et de points d'accueil (Caf, MSA, Carsat, CPAM...), pour s'adapter aux besoins des populations en complémentarité avec les actions existantes et à venir dans l'Allier. Signe de reconnaissance et de la qualité des services rendus, la Bourbon'Net vient d'être **labellisée** bus France Services par l'État.

Plus d'informations : www.allier.fr - Tél. : 07 85 12 41 46
Courriel : bourbonnet@allier.fr

UNE PLATEFORME AU SERVICE DES PROPRIETAIRES

Facil Habitat (facilhabitat.gouv.fr), plateforme numérique au service des propriétaires ou de ceux qui veulent le devenir, les accompagne à chaque étape de leur projet, que ce soit pour devenir propriétaire, mettre en location un bien, ou y réaliser des travaux. Pédagogique et facile d'accès, elle apporte des réponses simples, des solutions concrètes et des outils aux propriétaires.



PRIME A LA CONVERSION DES VEHICULES

Vous avez une voiture diesel ou essence assez ancienne et vous souhaitez en changer pour un véhicule moins polluant ? Les **conditions d'attribution de la prime à la conversion** ont changé depuis le 1^{er} août 2019 (www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13513)

Pour vous aider dans le **choix d'un véhicule plus propre** et plus économe, rendez-vous sur le site jechangemavoiture.gouv.fr.

ALLO 3400

Le numéro 3400 est un service téléphonique d'information sur les différentes **démarches administratives dématérialisées** (certificat d'immatriculation des véhicules, permis de conduire, carte nationale d'identité et passeport). Il indique aussi les sites ou les lieux où vous pouvez trouver la réponse à vos questions.



Dans l'hypothèse, et uniquement celle-ci, où l'utilisateur n'obtiendrait aucune réponse à ses questions, il est possible d'être mis en relation avec un conseiller téléphonique de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), uniquement pour les certificats d'immatriculation des véhicules et les permis de conduire.

NOUVEAUX HORAIRES DU RESEAU DE TRANSPORTS DANS L'ALLIER

Depuis la rentrée 2019-2020, le département de l'Allier organise, pour le compte de la région Auvergne-Rhône-Alpes les **transports scolaires et interurbains**. Les nouveaux horaires du réseau de transports sont consultables sur le site internet www.allier.fr, accès direct « Transports ».

La centrale téléphonique d'**information** et de **réservation**, joignable gratuitement au 0 800 800 966, renseigne sur l'offre de **transports collectifs** existante dans le département et gère les réservations sur les services de transports du réseau.

Depuis l'été dernier, les usagers qui le souhaitent peuvent réserver leur **transport à la demande** ou leur service à réservation sur ligne régulière sur le site internet : www.allier.fr/679-reserver-vos-trajets.htm.

Le service transports du département (04 70 34 14 00 / transports03@allier.fr) est à votre disposition pour de plus amples informations.

AIDE AUX DIABETIQUES

L'Association française d'aide aux diabétiques du Bourbonnais (AFADB) n'a pas pour unique vocation l'information/prévention diabète et le « bien manger, bien bouger ». Informer les usagers du système de santé sur leurs droits et sur le dossier médical partagé fait aussi partie de ses missions. Si vous êtes retraité et/ou avez un peu de temps libre, Rejoignez l'AFADB pour agir ensemble !



Site internet :
www.afadb.fr/

Association française d'aide aux diabétiques du Bourbonnais - Centre Hospitalier, 18, avenue du 8 mai 1945, BP 1148 - 03100 Montluçon - Tel. 06 51 54 02 31 ou 04 70 02 30 18.

CARNIVORES DOMESTIQUES

Sous délégation du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, la société I-CAD a pour mission la gestion du **fichier national d'identification des carnivores domestiques** en France.

C'est la plus grosse **base de données**, tant française qu'européenne, dédiée aux animaux carnivores domestiques, et la seule à disposer des informations complètes relatives à leur identification sur le territoire français (puces électroniques et tatouages) et à leurs détenteurs (professionnels ou particuliers).



Identification des carnivores domestiques

C'est l'unique fichier de référence pour le **suivi sanitaire** et le **suivi comportemental** (gestion sanitaire, contrôle des mouvements d'animaux, lutte contre les trafics, surveillance de la dangerosité dans l'espèce canine, protection de la population...).

Entre autres missions, cette société facilite la **recherche des animaux perdus**. Précisions sur le site I-CAD (www.i-cad.fr/)

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Le portail oups.gouv.fr rappelle toutes les démarches administratives à effectuer lors de chaque **changement de votre vie**. De quoi éviter les erreurs et de lourdes sommes à rembourser.



Tous les renseignements : <https://www.oups.gouv.fr/>

PERMANENCE DE LA CHAMBRE DE METIERS

La Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Allier tient une permanence le 1^{er} vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00 à la Maison de services au public (1, place du 8 mai – 03240 **Le Montet**).

Contactez Stéphanie Rouffineau, conseillère entreprises : 04 70 28 08 86 - stephanie.rouffineau@cma-allier.fr.

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :

- Laureen Bogacz,
- Isabelle Désurier-Lafleurriel,
- Vincent Lecocq,
- Gérard Vernis.

LES ANNEES EN 9 (OU PRESQUE) A FRANCHESSE

En **1889**, lors de la séance du 2 mai, le maire Monsieur Lacouture évoque la circulaire de Monsieur le préfet sur la participation de la commune aux **fêtes du centenaire de la révolution**. Le Conseil, considérant que les finances de la commune ne sont déjà pas prospères, décide de célébrer l'événement uniquement par le pavoiement des édifices communaux au moyen de drapeaux que possède la commune et qui ont été achetés depuis plusieurs années.

En **1899**, le maire Léon Roquet donne connaissance à l'assemblée de la circulaire de Monsieur le préfet relative à la **plantation d'arbres fruitiers** le long des chemins de grande communication et d'intérêt commun. Il n'est pas d'avis de faire des sacrifices pour que des plantations aient lieu sur le territoire de Franchesse.

Rien de particulier n'étant à signaler en **1909**, voyons plutôt la séance du 15 août **1914**. Le président Pierre Brizon résume en quelques mots la situation actuelle de la France. Il est certain, dit-il, qu'il n'existe plus aujourd'hui qu'un seul parti, « **le parti français** ». Il exprime avec espoir que le droit, la vérité et la justice triompheront de la barbarie allemande représentée par l'empereur et son entourage ; pour ce, il faut aider le gouvernement par tous les moyens. Pendant que les jeunes défendent nos droits et notre liberté à la frontière, ceux qui restent, y compris les femmes et les enfants, doivent contribuer à l'enlèvement des récoltes avec le battage des grains et aux ensemencements. Il expose qu'au fur et à mesure que se représenteront les déferents travaux, le maire et le conseil municipal se tiendront à la disposition des administrés, apportant ainsi le secours de l'expérience acquise et leur appui moral.

Le 6 avril **1919**, sur proposition du président Gilbert Méténier, le Conseil municipal estime qu'il y a lieu d'élever un **monument aux victimes de la guerre** et, d'un avis unanime, décide de porter au budget 1920 un crédit destiné à cet effet après avoir ouvert une souscription dans la commune.

La séance du 20 août **1929** est présidée par le maire, Monsieur Joachim. Le Conseil décide de procéder à l'achèvement des **travaux d'électrification** de la commune de façon à ce que tous les habitants puissent bénéficier des avantages de l'électricité. Travaux réalisés par le syndicat de Lurcy-Lévis.

La séance du 10 février **1939** est présidée par Monsieur Giraudet. Le Conseil décide l'**installation du téléphone à la mairie**, étant entendu qu'un poste sera placé dans la salle de la mairie et un autre dans le logement de fonction du secrétaire de mairie, Monsieur Guyot. Le Conseil décide aussi de l'achat de sept **bancs pour les lavoirs** et ajourne les réparations à faire au lavoir de la route du cimetière. Le 15 novembre, le maire tient à adresser aux **enfants** de la commune **mobilisés** pour la défense du territoire et de nos libertés son salut fervent.

La séance du 17 février **1949** est présidée par Monsieur Govignon, maire. Il présente une **demande de bourse** concernant le jeune Jean Guyonnet, candidat à l'École des arts et métiers. Un avis très favorable est donné. Le 12 juin, le Conseil municipal décide, étant donné le départ de monsieur l'abbé Montillon, de disposer de l'immeuble servant de presbytère pour y installer le **bureau de Poste**. Le 24 juillet, le Conseil émet le vœu que les **lignes de chemins de fer économiques** reliant Moulins à Cosne-d'Allier et Buxières à Cosne restent en activité. Il estime que la suppression de la ligne apporterait un grand préjudice aux habitants de la commune qui s'en servent pour aller de Bourbon à Moulins et pour recevoir et embarquer leurs marchandises.

La séance du 4 octobre **1959** est présidée par Monsieur Émile Govignon. Le Conseil décide la **vente** à l'amiable, à Monsieur Jean Méténier, **de l'immeuble servant de salle des fêtes**, ses dimensions étant trop petites et son implantation ne permettant pas de respecter les normes de sécurité.

Gérard Vernis